

## RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

### Journée des Randonnées « Mémorial Bim Diederich »

1. Cette épreuve est à considérer comme "Épreuve de loisir". Elle sera entamée par chaque participant individuellement. L'organisateur ainsi que la F.S.C.L. déclinent toutes les responsabilités en cas d'accident ou de vol. Le participant déclare être en possession d'une assurance valide couvrant le risque personnel et celui d'un tiers.
2. Chaque participant s'engage à respecter strictement la réglementation du Code de la route luxembourgeois et de la Belgique.
3. Le port du casque à coque rigide est vivement recommandé.
4. Le parcours sera emprunté dans une seule direction. Des voitures suiveuses sont strictement interdites.
5. Chaque participant devra s'inscrire personnellement et payer le droit d'inscription. Les jeunes de moins de 10 ans ne pourront participer qu'en compagnie d'un adulte. Seules les cartes de participation munies du cachet des contrôles respectifs seront validées. Le participant se présentera personnellement au poste de contrôle.
6. Le départ ainsi que l'arrivée sont à Pétange auprès du Centre sportif Bim Diederich. Il y a lieu de respecter les horaires comme indiqués dans le programme de l'épreuve.
7. Par son inscription, tout participant accepte les conditions de participation de ce règlement. Toute autre résolution incombe à la Commission Sport Loisirs de la F.S.C.L., régie par le règlement sur les épreuves spéciales.

**Permanence de l'organisation :**

** (0352) 621-163-769**